

8 MARS 2023

Journée internationale des Droits des Femmes



#ÉQUITÉ

Journée internationale des droits des femmes 8 MARS 2023

En France, femmes et hommes sont loin d'être égaux en matière de retraite.

La raison majeure est due aux **inégalités professionnelles dès l'entrée sur le marché du travail** qui génèrent des écarts importants entre les revenus des hommes et ceux des femmes.

CONSULTER L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

<https://egapro.travail.gouv.fr/consulter-index/>

CLIQUEZ ICI

Les femmes sont également **pénalisées par des carrières professionnelles en dents de scie** qui impactent leur carrière et de fait leur retraite.

Selon la DREES, les femmes perçoivent des pensions de droit direct inférieures de 40 % à celles des hommes.

Édition 2022 sur "Les retraités et les retraites" de la DREES

Loi de mettre un terme à cette situation, **le projet de réforme des retraites renforcent ces inégalités** et notamment l'âge de départ à la retraite ou encore le montant de la pension qu'elles percevront.

Consciente de cette discrimination, la CFTC est plus que jamais mobilisée contre ce projet de réforme. En cette journée internationale des Droits des Femmes, elle invite toutes les femmes à rejeter ce projet de réforme et réclamer une égalité salariale permettant de lutter contre ces discriminations qui n'ont plus lieu d'être en 2023 !

La Fédération sur qui compter

Fédération CFTC Banques
34, Quai de la Loire - 75019 Paris
federationbanques@cftc.fr - www.cftc-banques.fr





Femmes, inégalités de carrière, inégalités de retraites. Ça suffit !

En ce 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la mobilisation contre une réforme des retraites qui pénalise les femmes et le combat pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est plus que jamais d'actualité. **Exigeons le retrait du projet de réforme des retraites qui pénalise particulièrement les femmes !**

Nos organisations le réaffirment, l'égalité professionnelle est une exigence de justice sociale et un vecteur de financement de notre système de protection sociale. Plutôt qu'une réforme des retraites punitive, cette exigence demande de s'attaquer réellement aux inégalités entre les femmes et les hommes. Les femmes partent en retraite avec en moyenne une pension inférieure de 40,5 % à celle des hommes.

Inégalités salariales = inégalités de retraite

Les femmes perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 22 % à celui des hommes. Elles sont majoritaires parmi les employées et les professions intermédiaires, mais restent minoritaires parmi les cadres.

Nous n'acceptons plus qu'à niveau de qualification égal, les métiers majoritairement occupés par des femmes soient systématiquement moins bien payés que les métiers dits masculins. L'enfumage autour de la pension minimum à 1 200 € ne trompe plus personne.

Plus de la moitié des femmes partent avec une pension de retraite inférieure à 1 000 € et ne bénéficieront pas de la revalorisation de 100 € tant vantée par le gouvernement.

Et c'est une baisse aussi pour celles qui choisissaient d'aller au-delà de leur âge de départ, pour améliorer le montant de leur pension. Elles travailleront jusqu'à 64 ans sans le bénéfice de la surcote.

Pénibilité : les femmes oubliées

Les 4 critères de pénibilité retirés en 2017 ne sont pas réintégrés dans le compte personnel de pénibilité C2P qui bénéficie déjà très majoritairement aux hommes. La pénibilité vécue par les travailleuses de la 1^{ère} et de la 2^{ème} ligne, tant saluées pendant la crise Covid, reste nettement sous-évaluée, voire ignorée.

Double journée = demi retraite

Nous n'acceptons plus que la maternité et la charge des tâches domestiques soient un frein à l'égalité et pèsent exclusivement sur la carrière des femmes. Nous revendiquons un vrai service public de la petite enfance et une révision des dispositifs pour favoriser le partage de la parentalité. 12 % des femmes partent à la retraite à 67 ans, pour cause de carrières hachées faute d'avoir validé un nombre suffisant de trimestres.

Réforme des retraites = perte des trimestres liés à la maternité

Nous dénonçons enfin l'effet le plus pervers de cette réforme des retraites, prétendument favorable aux femmes. Le recul de l'âge légal à 64 ans fait perdre tout ou partie du bénéfice des trimestres validés au titre de la maternité et de l'éducation des enfants. Ce mécanisme de compensation des inégalités vécues durant leur vie professionnelle, profite d'abord et légitimement aux mères en leur permettant de partir plus tôt. Il est sournoisement remis en cause par la réforme. C'est inacceptable !

Les organisations syndicales interprofessionnelles et de jeunesse appellent les travailleurs et les travailleuses à se saisir du 8 mars pour dénoncer partout l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites pour les femmes.



**Signez la pétition intersyndicale
« Retraites : non à cette réforme injuste et brutale ! »**



Nous exigeons le retrait du projet de réforme des retraites qui pénalise particulièrement les femmes

Malgré les nombreuses lois, les salaires des femmes sont toujours inférieurs de 25% en moyenne à ceux des hommes en 2023. Ceci en raison de temps partiels subis, de la ségrégation professionnelle, du plafond de verre, des interruptions de carrière et de politiques indemnitaires inégalitaires et au détriment de réelles politiques d'augmentation des salaires.

Les discriminations et inégalités professionnelles subies par les femmes durant toute leur carrière ne sont pas seulement reproduites au moment de la retraite mais fortement amplifiées. L'index Egalité professionnelle n'a d'ailleurs rien résolu pour les inégalités salariales dans le privé et ne résoudrait rien dans le secteur public.

Les femmes perçoivent des pensions de droit direct inférieures de 40% à celles des hommes, elles sont deux fois plus nombreuses à travailler jusqu'à 67 ans (fin de la décote), et 40% d'entre elles partent en retraite avec une pension incomplète.

Reporter l'âge de départ à la retraite à 64 ans, tout comme accélérer l'allongement de la durée de cotisation ne fera qu'aggraver la situation économique des femmes, comme le relève l'étude d'impact de la réforme.

Ce ne sont pas les mesurette d'amortissement (carrière longues, minimum retraite, Index seniors) qui compenseront ces régressions importantes pour l'ensemble des femmes.

Par ailleurs, atteindre l'égalité salariale, et favoriser le taux d'emploi des femmes sont des solutions pour renforcer l'équilibre financier du système par répartition. Ces pistes sont également écartées par le gouvernement.

Les organisations syndicales interprofessionnelles et de jeunesse appellent les travailleuses et travailleurs à se saisir du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour dénoncer partout l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes.